

NOUVELLE PERSPECTIVE

Pour la paix, la défense des droits de l'Homme, et de la Justice Sociale Sans Frontière

Autorisation n°229/RDA/H52/BAPP du 1^{er} Septembre 1997

B.P 210 N'Gaoundéré, siège International

Yaoundé, Bureau International / République du Cameroun

Tél : (237) 697 050 303

Site web: www.nouvelleperspective.net / Email: info@nouvelleperspective.net





Association Internationale Nouvelle Perspective

Mission d'Observation Electorale Internationale

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 18 OCTBRE 2020
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

RAPPORT FINAL

Chef de mission

Rev. Mathias NGUE
Expert Electoral Internationale

TABLE DES MATIERES

A PROPOS DE NOUVELLE PERSPECTIVE.....	4
Remerciements	6
RESUME	7
INTRODUCTION	8
1. Objectifs et Méthodologie de la Mission	9
2. Contexte politique	11
3. Cadre légal	12
4. Système électoral	13
5. Electorat	13
5.1. Droit de vote.....	13
5.2. Le fichier électoral.....	14
5.3. Enregistrement des candidats	14
6. Administration électorale	15
7. Observation de la campagne électorale	17
8. Education et sensibilisation électorales	18
9. Les Médias	19
10. La participation des femmes, des jeunes et des minorités	20
11. Société civile et observation électorale	21
12. Observation du jour du vote	22
12.1. Ouverture des bureaux de vote	22
12.2. Matériel électoral.....	23
12.3. Secret de vote	23
12.4. Sécurisation du processus électoral.....	23
12.5. Personnel électoral et délégués des partis politiques.....	24
12.6. Déroulement du scrutin.....	25
13. Clôture et dépouillement	27
14. Résultats et développements post-électoraux	28
15. Suivi judiciaire post électoral	29
CONCLUSION	31

A PROPOS DE NOUVELLE PERSPECTIVE

Créée en 1990 et légalisée au Cameroun en 1997 sous le No 229 /RDA/H52/BAPP, Nouvelle Perspective (N.P) est une Association Internationale dont le but est la promotion de la paix et la justice sociale. La durée de l'Association est illimitée et son siège est à N'Gaoundéré et, peut être transféré partout où le besoin est exprimé.

Sa devise est : Justice - Travail - Solidarité.

A ce jour, Nouvelle Perspective dispose d'un statut consultatif auprès des Nations Unies

NOS OBJECTIFS

1. Défendre les droits de l'homme tels que prescrits dans les politiques législatives y relatives, les principes généraux de droit, les sources internationales ;
2. S'assurer que les droits de l'homme affirmés sont protégés ;
3. Défendre les droits de l'enfant et lutter contre les violences faites aux femmes ;
4. Travailler de concert avec les autres Organisations poursuivant le même but à l'échelon continental et/ou intercontinental ;
5. Apporter l'assistance humanitaire aux déshérités ;
5. Assister les personnes du troisième âge.

NOS MOYENS D'ACTION

1. L'organisation des séminaires, colloques, débats à la radio et à la télévision pour sensibiliser la société au respect des droits de l'homme ;
2. L'institution au sein de l'Association, d'un tribunal d'opinion, chargé de se prononcer sur les violations des droits de l'homme ;
3. La construction des centres ou foyers d'accueil ou de distraction pour les orphelins, les enfants abandonnés ou vivant dans la rue, aux fins d'assurer leur

rééducation et leur insertion sociale par l'apprentissage des petits métiers ainsi que leur installation à la fin de la formation ;

4. La construction des maisons d'asile pour les personnes du troisième âge ;
5. L'institution des cours d'alphabétisation fonctionnelle à ceux qui veulent apprendre à lire et à écrire le français ou l'anglais et l'arabe sans limite d'âge ;
6. L'aménagement des installations sportives partout où les centres ou foyers seront créés ;
7. La création d'un organe d'expression et des publications ;
8. La formation des Observateurs Nationaux et Internationaux des droits de l'Homme et des élections pour la supervision des opérations d'avant, pendant et postélectorales.

NOS MEMBRES

a. Sont membres de l'Association, les personnes des deux sexes âgées de 18 ans minimum qui adhèrent au présent statut et qui s'acquittent des droits d'adhésion et de cotisation.

b. Sont membres d'honneur, les personnalités volontaires reconnues pour leur notoriété, disponibilité et leur soutien financier ou multiforme.

c. L'adhésion se fait par simple demande adressée au Président Exécutif et le paiement des frais d'adhésion.

d. La qualité de membre de « NOUVELLE PERSPECTIVE » se perd par démission, par décès, par manquements graves aux statuts et règlement intérieur constaté par le Bureau Exécutif.

Remerciements

NOUVELLE PERSPECTIVE tient à remercier l'Etat Guinéen pour la coopération bilatérale entre la République du Cameroun et celle de Guinée

Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) la confiance qu'elle nous a accordé à travers l'accréditation N°012/CENI/CA/2020 et pour son sens de coopération manifesté tout au long du processus électoral.

NP est reconnaissant pour les efforts des fonctionnaires du gouvernement Guinéens, les candidats, le personnel électoral, les dirigeants des partis politiques et les membres et militants civiques pour leurs contributions à cette mission.

NP est également reconnaissant de l'accueil et de la coopération réservés à la mission par les électeurs, les représentants des médias et la société civile. Egalement, la mission d'observation de NP est reconnaissante pour la coopération avec d'autres missions d'observation internationales et groupes d'observation non partisans des citoyens guinéens.

NP exprime sa gratitude à chacun des membres ayant répondu présent et servi d'observateurs électoraux, pour le temps et l'expertise qu'ils ont apportés volontairement pour contribuer à la réussite de cette mission.

Par ailleurs, NP exprime sa gratitude aux citoyens guinéens pour l'accueil chaleureuse et la coopération qu'ils leur ont offerts tout au long de la mission.

RESUME

Le 18 Octobre 2020 les électeurs guinéens étaient appelés aux urnes pour l'élection du Président de la République au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. C'était la troisième du genre depuis 2010. Le Président sortant Alpha CONDE a obtenu une majorité absolue des voix dès le premier tour.

Le scrutin s'est déroulé dans le calme et de manière globalement transparente. Il s'est caractérisé par une forte participation des électeurs. Le vote a été évalué positivement par la mission. Les procédures ont été généralement respectées dans les bureaux de votes observés, et la compilation des résultats a été effectuée de manière efficace.

L'élection s'est néanmoins déroulée dans un climat pré-électoral caractérisé par la rupture du dialogue entre les acteurs politiques et par la recrudescence des tensions politiques, marquées par une série de contestations de l'opposition contre le troisième mandat du président sortant. Ces contestations ont entraîné des dégâts matériels et des pertes en vie humaine.

Nonobstant les tensions politiques constatées, la mission a pu suivre les opérations d'ouverture et de déroulement des opérations de vote le jour du scrutin. La mission a noté avec beaucoup de satisfaction que le peuple guinéen a su rester serein et a accepté le verdict des urnes, bien que le climat post-électoral était émaillé de tension.

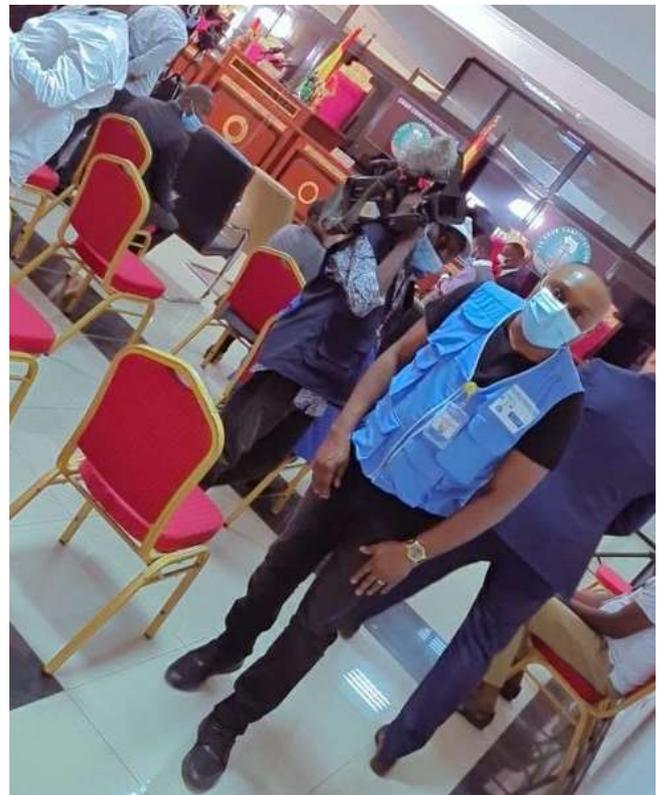
INTRODUCTION

Conformément aux objectifs que s'est fixé Nouvelle Perspective pour accompagner les pays qui se sont engagés résolument dans le processus de la bonne gouvernance démocratique, économique et la paix, sous la conduite du Rev. NGUE MATHIAS, cette organisation internationale de la société civile Africaine a été accrédité par les autorités de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour observer tout le processus du scrutin présidentiel du 18 Octobre 2020.

Nouvelle Perspective a déployé 05 Experts électoraux (venant du Cameroun, Benin et Tunisie) dans les circonscriptions électorales de la commune de CONAKRY afin d'examiner le processus électoral et témoigner de la sincérité de ce scrutin.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des dispositions pertinentes continentales en matière d'élections et de la bonne gouvernance ; la déclaration de l'Union Africaine sur les principes régissant les élections dans les pays Africains. En outre elle se conforme aux prescriptions du cadre juridique national régissant les élections.

Le présent rapport définitif, qui fait suite à la déclaration préliminaire rendu public à la conférence de presse du 19 Octobre



Chef de mission de Nouvelle Perspective

2020, renferme les détails des observations, conclusions et recommandations de la mission à l'issue des différents échanges avec les parties prenantes au processus électoral ainsi que l'observation de la totalité du processus électoral (phrases pré-électorales et électorales et post-électorales).

1. Objectifs et Méthodologie de la Mission

La mission d'observation électorale de Nouvelle Perspective avait pour mandat de faire une évaluation professionnelle et impartiale de la régularité et de la transparence de l'élection du 18 Octobre 2020. Ce mandat est prend appuie sur les dispositions pertinentes de la Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (CADEG) adoptée en 2007 et entrée en vigueur en 2012, visant à. améliorer les processus électoraux en Afrique, renforcer les institutions électorales et la conduite d'élections équitables, libres et transparentes; la Déclaration de



Rencontre entre le chef de mission et le leader de l'opposition

l'OUA/UA sur les Principes régissant les élections démocratiques en Afrique de 2002; les Directives de l'UA pour les Missions d'Observation et de Suivi des Elections de 2002 et d'autres instruments internationaux pertinents régissant l'observation des élections. Elle se base également sur le cadre juridique en vigueur pour l'organisation de l'élection présidentielle en République de Guinée.



Rencontre entre le chef de mission et le premier ministre

Dans le cadre de cette évaluation, la Mission s'est entretenue avec les autorités institutionnelles du pays ainsi que les principales parties prenantes au processus électoral, notamment, le Président de la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), certains candidats à l'élection, ainsi que les organisations de la société civiles regroupées au sein du conseil national des organisations de la société civile guinéenne (CONOSG).

La mission séjourne à Conakry depuis le 14 Octobre 2020. A cet effet, elle a organisé, pour ses experts électoraux, une séance d'orientation en vue de mettre à leur disposition des informations sur la méthodologie d'observation, y compris sur l'utilisation des formulaires utilisés pour la collecte des données le jour du scrutin.

Pour l'observation du scrutin du 18 Octobre 2020, a déployé ses experts électoraux dans les communes de Kaloum, Matam, Dixine et dans les régions de Boké et Mamou, Province de Zérékoré et Mansanta. Le jour du scrutin, les experts électoraux de Nouvelle Perspective ont pu visiter 543 bureaux de vote.

2. Contexte politique

L'élection présidentielle du 18 Octobre 2020 en République de Guinée est la troisième du genre depuis 2010. Cette élection fait suite au double scrutin législatif et constitutionnel du 22 Mars 2020 qui avait consacré l'avènement de la quatrième. Ce double scrutin a été boycottée par une frange de la population regroupée au sein de l'alliance dénommée : Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC). Cependant, pour la majorité, il s'agissait d'une réforme constitutionnelle consolidante.

Le scrutin du 18 Octobre 2020 était par conséquent marqué par la rupture du dialogue entre les acteurs politiques et par la recrudescence des tensions politiques. Ces tensions politiques étaient marquées par une série de contestations contre le troisième mandat du président sortant qui ont mobilisé plusieurs personnes et ont entraîné des dégâts humains et matériels. Le leader de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), principal parti d'opposition, a déclaré être déterminé à protéger le vote de ses militants et gagner les élections.

3. Cadre légal

Le cadre juridique régissant la tenue de l'élection présidentielle en République de Guinée se réfère aux divers textes juridiques ci-après :

- La Constitution du 14 avril 2020
- La Loi organique L/2018/044/AN du 05 juillet 2018 portant modification de certaines dispositions de la loi I-/2012/016 /CNT du 19 septembre 2012, portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la CENI
- La Loi organique I-/2017/039/AN du 24 février 2017, portant Code électoral révisé .
- La Loi ordinaire 1.12017/040/AN du 24 février 2017, portant Code révisé des Collectivités Locales .
- La loi organique L-/201 1/006/CNT du 10 mars 2011, portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

La législation électorale en vigueur offre une base suffisante pour la tenue d'élections générales en concordance avec les normes et les obligations internationales en matière d'élections auxquelles la Guinée adhère. Cette législation définit les principes minimaux encadrant la tenue d'élections périodiques, libres et démocratiques.

4. Système électoral

Le président de la République de Guinée est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de six (06) ans renouvelable une fois. Si aucun des candidats ne remporte la majorité absolue au premier tour, un second tour est organisé entre les deux candidats arrivés en tête quatorze jours après la proclamation des résultats et le candidat réunissant le plus de suffrage est déclaré élu.

5. Electorat

5.1. Droit de vote

En vertu des dispositions du code électoral, est électeur tout citoyen Guinéen âgé de 18 ans révolus au jour de la clôture de la liste électorale, jouissant de leurs droits civiques et politiques, et inscrit sur les listes électorales de leur circonscription, à l'exclusion des individus faisant l'objet d'une condamnation pour crime et autres délits selon les conditions mentionnées à l'article 7 du code électoral. Sont également exclues les personnes en état de contumace, les incapables majeurs, les faillis non réhabilités ou frappés d'une interdiction du droit de vote. Les Guinéens de l'étranger ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales des représentations diplomatiques

5.2. Le fichier électoral

Un fichier électoral crédible est une condition préalable à des élections crédibles. Le cadre juridique prévoit un fichier électoral permanent, mis à jour annuellement, sous l'autorité de la CENI.

Après un premier audit en 2018, dont les recommandations n'avaient été que partiellement appliquées, le fichier, Jugé non crédible notamment en raison de la présence de 2,5 millions d'électeurs inscrits sans pièces justificatives, avait entraîné le retrait par l'OIF, l'Union africaine (UA) et la CEDEAO, de leurs missions d'observation lors du double scrutin du 22 mars dernier. La CEDEAO a mandaté des experts électoraux pour auditer le fichier et le rendre plus crédible et fiable à travers le retrait des doublons, des mineurs, des personnes décédées qui suscitent la polémique. Après le passage des experts de la CEDEAO, l'opposition a continué à dénoncer des disparités régionales.

Depuis, la CENI s'assure que ces électeurs ont été radiés et a lancé un nouvel enrôlement de deux semaines

Cependant, la mission a observé l'absence de consensus de la classe politique guinéenne autour du fichier électoral.

5.3. Enregistrement des candidats

Douze candidats ont été enregistrés pour diriger ce pays de plus de 12.5 millions d'habitants. L'issue devait se jouer entre le candidat sortant Alpha CONDE et son adversaire de longue date Cellou Dalein DIALLO. Outre ces deux candidats, dix autres candidats se sont enregistrés pour le scrutin du 18 Octobre 2020.

On peut citer entre autre : Ousmane Kabélé CAMARA et Ibrahima ABE SYLLA. Seulement deux femmes sont en lice Makalé CAMARA, Présidente du Front pour l'Alliance Nationale (FAN) et la présidente de la Coalition des Filles et Femmes de Guinée (COFFIG) Makalé TRAORE.

6. Administration électorale

La Commission électorale nationale indépendante (CENI) est l'organe principal de la gestion des élections. Elle a été créée en octobre 2007 comme institution chargée de la supervision des élections. Dans les premières semaines qui ont suivi l'installation du CNDD, l'ordonnance du 4 janvier 2010 place la commission électorale sous l'autorité de la Présidence et lui confie le mandat d'organiser l'ensemble du processus électoral en lieu et place du ministère chargé des affaires intérieures. L'article 4 de la Constitution de 2020 consacre la CENI au rang d'institution constitutionnelle de la République de Guinée. Conformément à l'article 2 du code électoral, la CENI est juridiquement responsable de la gestion du processus électoral depuis l'inscription des électeurs sur les listes électorales, jusqu'à la proclamation des résultats provisoires ; elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est chargée de l'organisation de toutes les élections politiques et du référendum en République de Guinée.

Selon la Loi n°2007/013/AN portant création de la CENI, la CENI est composée de 25 membres nommés pour cinq ans, dont

20 sont désignés directement par les partis politiques, trois par les organisations de la société civile et deux par l'administration. 13.

La CENI est techniquement aidée par les départements ministériels concernés par le processus électoral, notamment le Ministère en charge de l'Administration du Territoire (art 1^{er} de la Loi organique I-/2018/044/AN du 05 juillet 2018).

Pour asseoir son fonctionnement, la CENI est dotée d'une assemblée plénière, d'un bureau et de plusieurs commissions de travail. Instance suprême de délibération, la plénière traite de toutes les questions relevant de la compétence de la commission électorale. Les décisions sont prises par consensus sans toutefois que ne soit précisé de quorum minimum. Le règlement intérieur de la CENI précise qu'à défaut de consensus, il est procédé à un vote à la majorité simple des présents. Mis en place pour un mandat de cinq ans, le bureau compte cinq membres : un président, deux vice-présidents, un rapporteur et un trésorier. Il est assisté d'un secrétaire général qui assure la coordination administrative et technique des services, d'un comptable et de personnel d'appui, mis à disposition par l'administration. Enfin, le directeur des opérations sert d'interface entre la commission et ses démembrements, et supervise leurs relations avec l'administration territoriale. La CENI s'organise alors en cinq commissions, composées de quatre membres :

- La commission administration et finances ;
- La commission planification des opérations électorales ;
- La commission logistique, matériels et équipements ;

- La commission information, communication et sensibilisation ;
- La commission formation et procédure juridique.

7. Observation de la campagne électorale

La Mission a constaté que la campagne s'est déroulée conformément au code électoral. La campagne électorale, malgré quelques actes de violence isolés, constatés, s'est déroulée dans un climat apaisé.

En effet, le climat était quelques fois tendu, parfois ponctué violences verbales et physiques. Les cortèges de certains candidats ont été attaqués et certains candidats ont été empêchés de faire campagne dans les fiefs de leurs challengers. Certaines missions d'observation ont rapporté que les partisans des candidats se sont affrontés dans certaines circonscriptions et ont été intolérants. A cet effet, la mission déplore de telles pratiques.



Affiche de campagne

La mission a également constaté le manque de visibilité de certains partis politiques. En effet, la mission a noté un certain déséquilibre entre les candidats dû certainement à la faible mobilisation des moyens financiers par certains. A titre d'illustration, la Mission a constaté que certains candidats n'ont

pu déployer suffisamment d'affiches sur les voies et espaces publics.

Par ailleurs, la nécessité de respecter les mesures de distanciation sociale, en pleine pandémie de COVID-19 a favorisé l'utilisation du digital pour la campagne.

8. Education et sensibilisation électorales

La sensibilisation des électeurs a été faite avant le scrutin. Les Autorités locales, les partis politiques, et société civile ont employé des moyens divers pour informer les électeurs sur les procédures de vote, l'inscription sur les listes électorales, le retrait des cartes ou pour inciter les citoyens à voter.

Les médias ont par ailleurs joué un important rôle d'éducation et la sensibilisation électorale des citoyens.

En effet, les médias publics et privés ainsi que les langues nationales et le français qui est la langue officielle ont été utilisés comme de puissants vecteurs de sens démocratique. Cela, pour induire une meilleure mobilisation des électeurs. Dans ce contexte, l'appropriation du vote et la vulgarisation des projets de société des candidats ainsi que les droits et devoirs des citoyens ont été porté tant par la société civile que par les partis ou coalitions politiques. Globalement, les populations ont été bien informées dans la majorité des cas aux techniques du vote et aux enjeux du scrutin.

9. Les Médias

Les médias jouent un rôle important de socialisation. La haute autorité de la communication remplit entre autre une fonction d'éveil pour assurer le respect de l'égalité ; de traitement médiatique entre les candidats auprès des médias du service public.

Lors du scrutin du 18 Octobre 2020, les médias ont joué un rôle de socialisation politique au sein de la société. Ils ont été des puissants leviers de la Communication des candidats, des partis et coalitions politiques. La mission a observé des espaces de communication et de propagande réservés aux candidats et aux partis à la radio et sur les télévisions publiques pendant toute la période électorale. Les temps d'antenne octroyés aux candidats en lice dans les médias publics étaient équitables

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) se sont mobilisés de façon déterminante lors de ce scrutin. Les acteurs ont tenté par tous les moyens de convaincre le plus d'électeurs à voter pour le candidat de leur choix

La mission déplore cependant quelques discours de haine à relents ethnico-régionalistes constatés.

10. La participation des femmes, des jeunes et des minorités

Les femmes et les filles constituent une partie importante des électeurs inscrits dans le fichier électoral.

La mission a noté avec satisfaction l'implication relativement importante des femmes dans les activités de la société civile. Elle a relevé également les nombreuses dispositions du cadre juridique visant une meilleure implication des femmes dans le processus de prise des décisions.

En dépit de ces efforts louables, la mission a noté que la participation politique de la femme reste à renforcer. En effet, pour l'élection présidentielle du 18 Octobre 2020, la mission n'a dénombré que deux femmes candidates.

Le jour du vote, les jeunes, les personnes vivantes avec un handicap, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que des personnes âgées y ont pris part à divers niveaux de mobilisation.

Par ailleurs, la Mission a relevé avec satisfaction que les membres des bureaux, étaient à majorité constitués des jeunes parmi lesquels une grande part de jeunes dames. Cependant, la mission a relevé la sous-représentation des femmes parmi les représentants des candidats dans les bureaux de vote.

11. Société civile et observation électorale

Les organisations de la société civile guinéenne se caractérisent par leur développement rapide depuis les années 1980 et la variété de leurs champs d'intervention. Ces dernières jouent un rôle de porte-voix des préoccupations de la population. Lors des échanges que la mission a eus avec elles durant son séjour, elle a noté une réelle volonté de la part de celles-ci de prendre une part décisive au processus électoral.

En prélude de l'organisation de l'élection présidentielle du 18 Octobre 2020, et dans le souci de la tenue d'un processus électoral inclusif, libre et transparent, le Conseil National des Organisations de la Société Civile, fort de sa mission de veille, d'alerte et de proposition de solutions de mis en place un comité de suivi citoyen dudit processus.

Ce suivi citoyen avait pour objectif de faire le suivi régulier de toutes les opérations du processus électoral avant, pendant et après le scrutin, publier les rapports d'étape pour informer en toute objectivité l'opinion nationale et internationale sur le déroulement du scrutin dans toutes ses phases, en vue d'anticiper la prise d'actions concrètes pour corriger éventuellement des imperfections ou des irrégularités préjudiciables au processus.

La mission apprécie le rôle non négligeable qu'a joué le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne, dans la mobilisation des électeurs afin de les sensibiliser à mieux connaître leurs droits civiques et politiques et souhaite qu'elles s'impliquent davantage dans l'observation nationale des élections. Elle a noté que le CNOSCG a fait un travail remarquable tout le

long du scrutin présidentiel dans le suivi en temps réel des opérations de vote. La « situation room » mise en place a apporté un appui important dans la résolution de certains dysfonctionnements qui auraient pu entachés le bon déroulement du scrutin.

Le Département « accréditations » créé à la CENI, a facilité la délivrance des attestation d'accréditation aux missions d'observation électorales nationales et internationales.

La mission salue avec satisfaction la contribution de différentes organisations nationales et des différentes organisations internationales non Gouvernementales venant des différents pays africains dans le processus électoral. Ces missions concourent au renforcement des acquis démocratiques et l'Etat de droit dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest.

12. Observation du jour du vote

12.1. Ouverture des bureaux de vote

La quasi-totalité des bureaux de vote visités par la mission ont ouvert à l'heure indiquée par le code électoral. Quelques-uns ont accusé un léger retard. Le personnel électoral a globalement respecté les procédures d'ouverture du scrutin conformément à la loi électorale. L'ouverture des bureaux de vote s'est déroulée dans une atmosphère pacifique et calme dans tous les centres de vote visités.

Dès l'ouverture du scrutin, la Mission a remarqué de l'engouement et une affluence remarquable.

L'ensemble de tous ses bureaux de vote était accessible.

12.2. Matériel électoral

La Mission note avec satisfaction que dans la plupart des cas, le matériel électoral de bonne qualité, livrée par la CENI était disponible à temps et en quantité suffisante dans les bureaux de vote.

12.3. Secret de vote

La Mission a constaté dans les bureaux de vote visités que le secret de vote était respecté.

12.4. Sécurisation du processus électoral

Les contours de la sécurisation du processus électoral ont d'abord été arrêtés en Août 2013 à travers la mise sur pied de la Force Spéciale de Sécurisation des Elections Législatives (FOSSEL). En juin 2019, une loi renforce le pouvoir de la gendarmerie et de la police dans le maintien de l'ordre. Le 23 Janvier 2020, un décret présidentiel met sur pied l'Unité Spéciale de Sécurisation des Elections Législative (USSEL).

La mission a constaté que la présence effective des forces dédiées à la sécurisation des électeurs USSEL dans tous les centres de vote visités a permis une tenue sereine



des élections. Ils étaient présents à l'intérieur et aux abords des bureaux de vote. Ils étaient discrets et n'ont pas intimidé les électeurs et les membres des bureaux de vote. Ils ont effectué leur travail avec professionnalisme.

12.5. Personnel électoral et délégués des partis politiques

Dans la quasi-totalité des bureaux de vote visités par la mission, le nombre du personnel électoral était au complet facilitant ainsi un déroulement fluide du vote.

La mission note d'une façon générale les agents électoraux ont globalement respecté les procédures de vote et ont fait preuve de bonne volonté dans l'accomplissement de leurs tâches

Par ailleurs, la mission a noté une mobilisation importante des représentants des candidats tout au long de la journée du vote, avec en moyenne 3 représentants par bureau de vote visité.

Aussi vrai que cette présence permet de renforcer la transparence et la crédibilité des opérations de vote, la mission a noté une représentation inégale des candidats en lice. Seuls les partis politiques RPG et UFDG avaient des représentants dans les la quasi-totalité des bureaux de vote visités.

12.6. Déroulement du scrutin

Dans le cadre de la présidentielle du 18 Octobre 2020 en République de Guinée, l'Organisation Internationale Nouvelle Perspective (OING NP) veut souligner ici, ce qui apparait aux yeux de tous comme étant la première réussite de ce scrutin c'est le travail très important effectué par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)



Exterieur d'un bureau de vote

Tous les observateurs sont unanimes pour dire que toutes les conditions ont été créées pour que l'élection soit libre, juste et transparente.

Nous avons constaté que les électeurs sont sortis massivement pour aller voter en toute quiétude. L'atmosphère était calme tout le long des opérations de vote dans tous les centres de vote visités par les observateurs internationaux de Nouvelle Perspective. Nous avons constaté que l'affichage des listes électorales n'était pas systématique à l'entrée des bureaux de vote.

La mission a noté avec satisfaction que Dans la plupart des bureaux de vote couverts par la Mission, l'aménagement des bureaux permettait la fluidité du vote des électeurs. Le matériel de

vote de bonne qualité livrée par la CENI était disponible à temps et en quantité suffisante dans les bureaux de vote.



Bureau de vote

Les urnes étaient convenablement scellées et disposées de manière visible dans tous les bureaux de vote visités. Les scellés étaient convenablement mis aux urnes dans tous les bureaux de vote visités. La position des isolements était adaptée au secret de vote.

Dans la quasi-totalité des cas observés, les électeurs étaient tenus de présenter leurs pièces d'identification et carte d'électeur avant d'être autorisés à voter. Une vérification systématique de l'identité de l'électeur au regard de la liste électorale physique était faite dans tous les bureaux de vote visités. Le doigt de l'électeur était marqué de l'encre indélébile dans tous les bureaux de vote visités.

Une assistance était apportée aux électeurs qui le souhaitent dans la plupart des cas par le personnel électoral ou par une personne de leur choix.

13. Clôture et dépouillement

A l'instar de la journée de vote, les opérations de fermeture et de dépouillement se sont déroulées dans un climat de sérénité. La Mission a constaté que 98 % de bureaux observés ont clôturé à l'heure réglementaire (18 heures).

L'ensemble des bureaux de vote ont été aménagés de manière à faciliter le suivi et l'observation des opérations de clôture et de dépouillement permettant ainsi aux représentants des candidats de s'acquitter de leurs tâches en toute quiétude.

Les procédures de dépouillement ont été globalement conduites de manière transparente, ordonnée et généralement consensuelle.

La mission a relevé que Le dépouillement et le comptage des voix se sont fait en présence des membres des bureaux de vote, des délégués des partis politiques, des observateurs nationaux et internationaux.

Malgré quelques dysfonctionnements et tâtonnements observés, la clôture et le dépouillement du scrutin se sont déroulés de manière satisfaisante ; comme en témoigne l'absence de plaintes formulées auprès du président dans tous les bureaux de vote visités.

Par ailleurs, les représentants des candidats ont reçu une copie du procès-verbal dans tous les bureaux visités lors du dépouillement.

14. Résultats et développements post-électoraux

La proclamation des résultats provisoires de circonscription en circonscription a commencé dès le 21 Octobre 2020, soit soixante-douze heures après le scrutin. Les résultats globaux provisoires ont été rendus public par la CENI le Samedi 24 Octobre 2020. Ces résultats interviennent après l'auto proclamation en tant que président du candidat de l'UFDG CELLOU DALEIN DIALLO le 19 Octobre.

Au total quatre (04) candidats ont déposé des recours contestant les résultats proclamés par la CENI et à la suite du candidat de l'UFDG. Le Cour Constitutionnelle a considéré que les observations portées au procès-verbal de compilation des résultats par les requérants ne révélaient pas d'irrégularités de nature



Discours du candidat élu

à altérer la sincérité du scrutin. Le 07 Novembre la Cour Constitutionnelle rejette tous ces recours et prononce les résultats définitifs.

Les résultats finaux sont donc les suivant :

Inscrits	5 410 089	
Votants	4 267 594	78,88%
exprimés	4 099 321	96,06%
Bulletins nuls	168 273	3,94%
ALPHA CONDE	2 438 815	59,49%
CELLOU DALEIN DIALLO	1 373 320	33,50%
ABDOULAYE ABE SYLLA	63 673	1,55%
OUSMANE KABA	48 673	1,19%

Les résultats officiels du scrutin du 18 Octobre 2020 ont été publiés par la CENI, le Samedi 24 Octobre 2020. ALPHA CONDE a été déclaré vainqueur pour un troisième mandat dès le premier tour avec un peu plus de 59% des voix devant CELLOU DALEIN DIALLO qui a quant à lui obtenu 33%. La mission

15. Suivi judiciaire post électoral

Bien que le scrutin se soit déroulé dans le calme, le climat post-électorale qui a suivi a été marqué par les quelques mouvements contestataires et cas d'incitation à la violence ou d'injure publique ayant suivi l'annonce des résultats provisoires ont donné lieu à des arrestations suite aux heurts entre les jeunes militants de l'UFDG

et les membres des forces de l'ordre. La mission regrette les pertes en vie humaines enregistrées à la suite de ces affrontements.

Cependant, la mission a noté dans sa grande majorité le peuple guinéen a su rester serein et accepté le verdict des urnes, bien que le climat post électoral était émaillé de tension.



Conférence de presse de présentation des déclarations préliminaires de la mission

CONCLUSION

L'élection présidentielle du 18 octobre 2020 en République de Guinée est intervenue dans un contexte politique tendu, laissant craindre légitimement des risques de violences graves. malgré de tels risques, le scrutin s'est déroulé dans la transparence, la sécurité, le calme et la sérénité, preuve de la maturité du peuple et des acteurs politiques Guinéens. La mobilisation exemplaire et pacifique des électeurs a permis le bon déroulement de ce scrutin.

La mission d'observation électorale de Nouvelle Perspective tient à remercier les autorités et l'ensemble des acteurs pour la tenue du scrutin et des dispositions prises en vue de garantir les meilleures conditions de son travail. Elle voudrait adresser toutes ses félicitations au peuple, au gouvernement, aux acteurs politiques, à la société civile et l'ensemble des parties prenantes de la République de Guinée. La mission exhorte le peuple guinéen à continuer de garder son calme et d'accepter les résultats qui ont été proclamés par la CENI. Comme dans toute compétition, il y'a toujours un vainqueur et un vaincu, à jouer au fair-play en acceptant sans intérêt égocentrique, le verdict des urnes pour la préservation de la stabilité et la paix en République de Guinée.

La mission formule les recommandations suivantes :

Recommandations

Au Gouvernement

- S'assurer la sécurité des personnes et leurs biens sur l'ensemble du territoire et renforcer les mesures mise en place pour la protection des droits humains ;
- Renouer le dialogue avec l'opposition politique et les différents acteurs de la vie politique nationale en vue de la mise en application des réformes plus consensuelles, l'apaisement de l'environnement politique et le renforcement de la démocratie et des institutions démocratiques en République de Guinée ;
- Entamer des réflexions et des consultations nationales pour renforcer l'indépendance et l'impartialité de la CENI, conformément aux dispositions de la Charte Africaine pour la Démocratie, les Elections et la Gouvernance CADEG, afin de renforcer les conditions de confiance nécessaire à un processus électoral crédible et apaisé ;
- Prendre les mesures nécessaires pour une plus grande participation de la société civile dans l'ensemble du processus électoral ;
- Prendre les mesures positives de nature à encourager et renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de la vie politique et administrative du pays.

A la CENI

- Poursuivre les interactions avec les candidats et les partis politiques pour renforcer la confiance et l'accès au fichier électoral et doter le pays d'un fichier électoral plus viable ;
- Renforcer les capacités du personnel électoral à travers une formation adéquate administrée à temps pour une meilleure appropriation des procédures afin d'harmoniser l'application de ces procédures lors des prochaines échéances électorales ;
- Veiller à l'affichage systématique des listes à l'entrée de tous les bureaux de vote.

Aux partis politiques /candidats

- Préserver le climat actuel de paix dans un esprit de conciliation en évitant tout discours incendiaire ou acte de défiance ;
- Privilégier le dialogue politique en toutes circonstances pour pérenniser la paix sociale qui est gage du développement durable ;
- Favoriser une plus grande représentativité des délégués des partis politiques dans tous les bureaux de votes et leur assurer une meilleure formation sur les valeurs morales, civiques et le respect des valeurs républicaines ;
- Favoriser une plus grande représentation des femmes aux Instances de direction des partis politiques et améliorer sa participation en qualité de représentant du parti.

A la société Civile

- Poursuivre ses efforts de plaidoyer auprès du Gouvernement et des forces politiques nationales en vue de préserver et de consolider la culture du consensus et de rétablir le dialogue politique en Guinée, tout en poursuivant ses efforts d'éveil de la conscience citoyenne des populations ;
- Œuvrer pour l'éducation et la sensibilisation électorale des citoyens à travers tout le pays pour le renforcement de la participation inclusive ;
- Mutualiser les ressources en vue d'une observation optimale des processus électoraux ;
- Participer de manière active, neutre et impartiale à la vie de la nation en générale et au processus électoral en particulier.